



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES TENUE LE 20 MARS 2012

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Laurentienne du Canada a lieu au Centre Pierre-Péladeau, à Montréal, le mardi 20 mars 2012, à 9 h 30.

Le président du conseil d'administration, M. L. Denis Desautels, préside l'assemblée et la secrétaire de la Banque, Mme Lorraine Pilon, agit comme secrétaire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, le président du conseil désigne M. Flavio Moroso et Mme Martine Gauthier, scrutateurs.

Le président du conseil déclare que l'avis de convocation de l'assemblée a été dûment signifié et que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le président du conseil demande à la secrétaire d'expliquer la procédure de vote. La secrétaire explique de façon détaillée la procédure de vote à l'assemblée et informe les actionnaires que le vote se fera, à moins d'indications contraires, par scrutin. Elle mentionne également aux actionnaires que des bulletins de vote sont disponibles auprès des scrutateurs et rappelle que le code de procédure se retrouvant à l'annexe G de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « Circulaire ») est utilisé à l'assemblée.

Le président du conseil mentionne que les présidents de chacun des comités du conseil d'administration de la Banque, soit le comité d'audit, le comité de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, ont soumis leur rapport annuel. Le texte de ces rapports se retrouve à l'annexe F de la Circulaire.

Les candidats au poste d'administrateur sont ensuite présentés. Avant de procéder à l'élection des 13 administrateurs, le président du conseil explique que l'assemblée peut choisir de procéder à l'élection par un seul vote, si c'est le vœu unanime des actionnaires présents. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est proposé que l'élection des administrateurs soit faite par un seul vote. La proposition est soumise au vote des actionnaires et adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil porte à l'attention des actionnaires que le conseil d'administration de la Banque a adopté en 2008 une politique de vote majoritaire en vertu de laquelle un candidat qui ne recevrait pas le nombre de voix minimum prévu lors de l'assemblée des actionnaires devrait soumettre sa démission au conseil. Plus de détails concernant la politique de vote majoritaire se retrouvent à la section « Élection des administrateurs » à la page 2 de la Circulaire.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les candidats suivants sont proposés aux postes d'administrateurs de la Banque pour la prochaine année : M. Pierre Anctil, Mme Lise Bastarache, M. Jean Bazin, M. Richard Bélanger, Mme Isabelle Courville, M. L. Denis Desautels, M. Pierre Genest, M. Michel Labonté, Mme Jacqueline C. Orange, Mme Marie-France Poulin, M. Réjean Robitaille, Mme Michelle R. Savoy et M. Jonathan I. Wener. La proposition concernant l'élection des administrateurs est soumise au vote des actionnaires.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est proposé que le cabinet de comptables Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. soit nommé vérificateur de la Banque pour la prochaine année. La proposition est soumise au vote des actionnaires.

Le président du conseil mentionne que, tel qu'il a été décidé lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque tenue le 10 mars 2009, les actionnaires peuvent voter sur une résolution concernant l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction visés décrite dans la Circulaire. Cette résolution n'étant qu'à titre consultatif, le conseil tiendra compte des résultats du vote lors de ses délibérations concernant de futures modifications aux politiques, procédures ou décisions concernant la rémunération des membres de la haute direction visés. Le texte de cette résolution est énoncé à l'annexe A de la présente Circulaire.

Le président du conseil prononce ensuite une allocution.

Le vice-président exécutif et chef de la direction financière fait la revue des résultats pour l'année financière 2011.

[Voir verso]

Le président du conseil mentionne que les états financiers annuels établis au 31 octobre 2011 et le rapport des auditeurs y afférent ont déjà été distribués aux actionnaires et ils sont présentés à l'assemblée. Ces états financiers et rapport des auditeurs sont déclarés officiellement reçus.

Le président et chef de la direction de la Banque présente certains faits saillants concernant les résultats de la Banque pour l'année 2011, ainsi que les stratégies et les objectifs de l'année 2012.

La Banque a reçu un préavis de la part de deux actionnaires, le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) et Placements NEI, à l'effet qu'ils désiraient saisir l'assemblée de quatre propositions dont le texte se retrouve à l'annexe B de la Circulaire.

M. Willie Gagnon et Mme Michelle De Cordova, déclarant être les représentants désignés du MÉDAC et de Placements NEI respectivement, présentent les propositions. Les propositions sont soumises au vote des actionnaires.

Le président du conseil demande alors à l'assemblée si les personnes présentes ont des questions à poser ou des sujets à soulever. M. William J. Wisenthal pose deux questions, l'une sur l'implication de la Banque dans le Plan Nord du gouvernement du Québec et l'autre sur les raisons pour lesquelles B2B Trust deviendra une banque. Le président et chef de la direction répond aux deux questions. Concernant le Plan Nord, il estime que la Banque pourra saisir les opportunités si elles se présentent. Concernant B2B Banque, il répond que le changement est fait afin de donner plus de flexibilité à l'entreprise, mais que ceci ne changera en rien les relations avec la clientèle.

L'économiste en chef de la Banque, M. Carlos Leitao, fait ensuite un survol de la situation économique.

Les scrutateurs font rapport à l'assemblée que les porteurs de 12 712 797 actions ordinaires sont présents en personne ou représentés par des fondés de pouvoir, soit 53,14 % des actions ayant le droit de vote.

Tous les administrateurs ont été élus par un nombre de voix variant entre 12 342 533 et 12 633 560. Le nombre minimum de voix requis était de 6 373 042.

Le résultat des autres votes est comme suit :

	VOTER POUR	VOTER CONTRE	S'ABSTENIR DE VOTER
	%	%	%
Nomination d'un vérificateur	94,32	s.o.	5,68
Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction visés	92,79	7,21	s.o.
Proposition d'un actionnaire n° 1 – Options d'achats d'actions et performance réelle des dirigeants	17,73	82,13	0,14
Proposition d'un actionnaire n° 2 – Rémunération selon la performance	3,41	96,47	0,12
Proposition d'un actionnaire n° 3 – Indépendance des conseillers en rémunération	4,85	94,99	0,17
Proposition d'un actionnaire n° 4 – Mesures utilisées pour la rémunération des cadres supérieurs	46,75	53,09	0,16

Le président et chef de la direction émet quelques commentaires de clôture et remercie les membres de l'assemblée.

Le président du conseil remercie les employés et la direction de la Banque.

L'ordre du jour étant épuisé, le président du conseil déclare close l'assemblée annuelle des actionnaires.

(signé) Lorraine Pilon

Lorraine Pilon
Secrétaire

À une séance du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée des actionnaires, M. L. Denis Desautels a été élu président du conseil de la Banque et M. Réjean Robitaille a été nommé président et chef de la direction de la Banque.